

DÉCLARATION CONJOINTE

Une dizaine d'ONG et syndicats s'inquiètent des mesures répressives qui visent le mouvement palestinien en Belgique

20 septembre 2024

Ces dernières semaines, ces associations constatent que la répression du mouvement palestinien par diverses autorités ne cesse de s'intensifier. De l'atteinte à la liberté d'expression de personnes portant des signes de soutien à la Palestine aux amendes administratives délivrées en marge des manifestations propalestiniennes, la répression vise également des personnes ayant participé à l'occupation de bâtiments universitaires. Par ces actions, les autorités portent atteinte à un droit fondamental : le droit de protester. A un mois des élections communales, ces associations appellent les autorités à une vigilance démocratique.

Depuis la fin août, une septantaine de personnes qui ont participé ou soutenu l'occupation d'un bâtiment de l'ULB sur le campus du Solbosch ont reçu une convocation de la police notamment pour « appartenance à un groupe prônant la ségrégation et la discrimination raciale ». Une infraction qui pourrait mener à des peines privatives de liberté. Sans préjuger du fond du dossier dont personne n'a encore connaissance, c'est l'ampleur du nombre de convocations ainsi que la qualification qui inquiètent nos ONG. Pour rappel, l'occupation « Université populaire de Bruxelles » [expulsée le 25 juin dernier](#), entendait dénoncer l'offensive israélienne responsable de plus de 40.000 morts dans la bande de Gaza. Elle appelait également les autorités de l'ULB à rompre toutes formes de collaboration avec « les institutions académiques et entreprises sionistes qui participent à l'oppression systématique du peuple palestinien ».

Répression des manifestations, sanctions administratives communales

Par ailleurs, ces derniers mois, plusieurs dizaines personnes ont reçu des sanctions administratives communales en raison de leur participation à des manifestations en soutien à la Palestine, à Bruxelles, à Gand et à Louvain. Certaines de ces manifestations ont d'ailleurs été réprimées par les forces de police, notamment à Uccle le 28 mai dernier, aux abords de l'ambassade israélienne. Le bourgmestre de la commune avait alors justifié l'intervention policière (canons à eau, gaz lacrymogènes, etc.) par le fait que ces manifestations n'étaient pas autorisées par la commune. Cette position est contraire au droit international, comme [plusieurs ONG](#) l'ont rappelé [dans un courrier](#) au bourgmestre ucclois. [Droit international](#) qui rappelle que : "Le défaut de notification préalable aux autorités d'un rassemblement à venir, lorsque cette notification est requise, ne rend pas illégale la participation à la réunion en question, et ne doit pas en soi servir de motif pour

disperser la réunion ou arrêter les participants ou les organisateurs, ou pour infliger des sanctions injustifiées”.

Drapeau et keffieh couverts par la liberté d’expression

La Ligue des droits humains est également alertée depuis plusieurs mois par des pressions policières abusives sur des personnes portant des signes de soutien à la Palestine (drapeau palestinien et keffieh) dans l’espace public. Ces personnes sont priées d’enlever ces signes, sous peine d’arrestation. La LDH a reçu des témoignages en ce sens émanant d’Anvers et de Bruxelles. L’argument mis en avant par la police serait « la neutralité de l’espace public ». Or, le simple fait de porter un drapeau palestinien est couvert par la liberté d’expression. Il ne constitue pas en tant que tel une menace à l’ordre public, ni une incitation à la violence ou la haine qui pourraient justifier une interdiction. Les associations rappellent également les pressions importantes subies [par le média ZIN TV](#) en mars 2024, après avoir accueilli en octobre 2023 une conférence organisée par plusieurs associations et portant sur « la criminalisation des voix palestiniennes dans l’Union européenne ».

Le droit de protester en danger

Pressions sur un média alternatif, sur des personnes portant des signes de soutien à la Palestine dans l’espace public, sanctions administratives communales visant les participant·es aux manifestations et désormais enquêtes pénales en marge de l’occupation de bâtiments universitaires : mises bout à bout, ces différentes mesures répressives envoient un signal très préoccupant quant au droit de protester en Belgique. Nos associations s’inquiètent fortement de cette escalade et appellent les autorités locales concernées à mettre tout en œuvre pour protéger cet acquis fondamental, à quelques semaines des élections communales.

Les organisation signataires

- **ABVV-FGTB**
- **Amnesty International Belgium**
- **Association belgo-palestinienne**
- **Avocats sans frontières**
- **BelRefugees**
- **CNCD-11.11.11.**
- **Greenpeace Belgique**
- **Kif Kif**
- **Liga voor mensenrechten**
- **Ligue des droits humains**
- **MOC**
- **Mouvement Présence et Action Culturelles**
- **Soralia**
- **ZIN TV**